COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JANVIER 2024
VILLAINES-LA-GONAIS

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE HUISNE
Syndicat du Bassin de la Sarthe
1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à neuf heures trente, les membres de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Villaines-la-Gonais, en première convocation sous la présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la CLE.
2. Elections du président et des vice-présidents de la CLE.
3. Election du bureau de la CLE.
4. Présentation du règlement intérieur de la CLE.
5. Présentation du rapport d'activité 2023 de la CLE.
6. Mise en place de groupes de travail.

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRESENTÉS :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

(21 voix délibératives)

Présents (18)

Monsieur Michel ODEAU (Président de la CLE, Maire de Villaines-la-Gonais)

Monsieur Daniel CHEVÉE (Vice-président de la Communauté de communes du Cœur du Perche)

Monsieur Philippe RUHLMANN (Vice-président de la Communauté de communes du Perche)

Madame Anick BRUNEAU (Conseillère départementale de l'Orne)

Madame Stéphanie COUTEL (Conseillère départementale d'Eure-et-Loir)

Madame Marie-Thérèse LEROUX (Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe)

Monsieur Dany BOULAY (Conseiller municipal de Saint-Mars-la-Brière)

Monsieur Emmanuel BOIS (Conseiller municipal de La Ferté-Bernard)

Monsieur Jean-Claude LECOMTE (Adjoint-au-maire de Thorigné-sur-Dué)

Monsieur Marc CARRE (Adjoint-au-Maire de Rémalard-en-Perche)

Monsieur Jean-Yves MESNIL (Conseiller municipal de Sablons-sur-Huisne)

Monsieur Michel HEROUIN (Conseiller municipal de Belforêt-en-Perche)

Monsieur Dominique PLESSIS (Adjoint-au-maire de Val-au-Perche)

Monsieur Xavier GOUTTE (Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche)

Madame Anick BRUNEAU (Présidente du Parc Naturel Régional du Perche)

Monsieur Alain COURTABESSIS (Vice-président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien)

Monsieur Marcel MORTREAU (Vice-président de la Communauté urbaine Le Mans Métropole)

Monsieur André FROGER (Président du Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe)

Mandat (3)

De Monsieur Stéphane COURPOTIN (Maire d'Arcisses) à Monsieur Philippe RUHLMANN

De Monsieur Anthony TRIFFAUT (Maire de Montfort-le-Gesnois) à Monsieur André FROGER

De Monsieur Patrick RIVIERE (Conseiller municipal de Perche-en-Nocé) à Monsieur Daniel CHEVEE

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

(15 voix délibératives)

Présents (13)

Monsieur Raylnald HOMMET (CCI des Portes de Normandie)

Monsieur Hervé BRYJA (CCI Le Mans Sarthe)

Monsieur Nicolas TISON (Chambre d'agriculture de l'Orne)

Madame Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)

Madame Océane ZUBA (UNICEM Pays de la Loire)

Madame Françoise COSSONNEAU (ASMR de la Sarthe)
Monsieur Edith BOULEN (France Nature Environnement Sarthe)
Monsieur François RADIGUE (Association Faune et Flore de l'Orne)
Monsieur Gérard BEAUMONT (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne)
Monsieur Pierre FETTER (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Eure-et-Loir)
Monsieur Alain ANDRE (UFC – Que Choisir de la Sarthe)
Monsieur Michel RIOUX ((ADSPQI du Mans)
Madame Sophie de MONTALEMBERT (FRANSYLVA Sarthe)

Mandats (2)

De Monsieur Michel PLOVIE (Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir) à Monsieur Nicolas TISON

De Monsieur la Président à la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe à Monsieur Pierre FETTER

Collège de l'État et de ses établissements publics

(2 voix délibératives)

Présent (1)

Monsieur ADRIEN PICCO, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne
Madame July DESSEAUX, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe
Madame Maud COURCELAUD, représentant le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mandat (1)

De Monsieur Frédéric BIZON, représentant le DREAL de Normandie à Monsieur Adrien PICCO

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Pierre VOGT (Conseiller régional de Normandie)
Monsieur Abdelmajid EL ARRASSE (Adjoint-au-Maire du Mans)
Monsieur Anthony TRIFFAUT (Maire de Montfort-le-Gesnois)
Monsieur Gérard OLIVIER (Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne)
Monsieur Claude COGNON (AMRPO)
Monsieur Cédric BEAUDOIN (Eure-et-Loir Nature)
Monsieur Raphaël CHAUSSIS (DDT de la Sarthe)
Madame Sandra BERLIN (ARS de la Sarthe)
Monsieur François-Jacques CHENAIS (DREAL Pays de la Loire)
Monsieur Thibault LARDUINAT (Office Français pour la Biodiversité, Service départemental de la Sarthe)
Madame Maud COURCELAUD (Agence de l'eau Loire-Bretagne)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Vincent IGELNICK (Syndicat du Bassin de la Sarthe)
Monsieur Vincent TOREAU (Syndicat du Bassin de la Sarthe)
Monsieur Florian DELAUNAY (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire)

38 voix délibératives (32 membres présents) sur les 58 membres que compte la commission sont comptabilisées. La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Convocations en date du 11 janvier 2024 adressées à chaque membre de la CLE.

En liminaire, Monsieur Michel ODEAU, président sortant, rappelle la prise de l'arrêté préfectoral de renouvellement de la Commission en date du 5 janvier, par M. le Préfet de l'Orne. Il remercie l'ensemble des membres présents pour cette séance d'installation de la Commission locale de l'eau renouvelée.

Ordre du jour n°1 : Installation de la Commission locale de l'eau

Monsieur Michel ODEAU, président sortant, procède à l'appel nominal des membres de la Commission locale de l'eau. Il donne la liste des personnes excusées et des mandats donnés.

A l'issue de l'appel nominal, il déclare la CLE installée.

Ordre du jour n°2 : Elections du président des deux vice-présidents de la Commission locale de l'eau

Monsieur Vincent TOREAU rappelle que seuls les membres du collège des élus participent à cette élection.

Monsieur Marcel MORTREAU, doyen d'âge, préside cette élection.

Élection du président.

Monsieur Michel ODEAU (Maire de Villaines-la-Gonais, président sortant) indique qu'il est candidat à sa succession. Aucun autre candidat se déclare. Monsieur Michel ODEAU est seul candidat à la présidence de la CLE.

Nombre de membres du collège des élus		Sens du vote	
En exercice :	29	Pour :	21 voix
Présents :	18	Contre :	0 voix
Mandats :	3	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À l'unanimité des membres présents et représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Monsieur Michel ODEAU est réélu président de la CLE.

Élection des deux vice-présidents.

Monsieur Daniel CHEVEE (Vice-président de la Communauté de communes Coeur de Perche et Maire de Bretoncelles) et Monsieur Philippe RUHLMANN (Vice-président de la Communauté de communes du Perche) sont candidats aux deux vice-présidences de la CLE. Pas d'autres candidats se déclarent.

Nombre de membres du collège des élus		Sens du vote	
En exercice :	29	Pour :	21 voix
Présents :	18	Contre :	0 voix
Mandats :	3	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À l'unanimité des membres présents et représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, Monsieur Daniel CHEVEE est élu 1er vice-président de la CLE et Monsieur Philippe RUHLMANN, 2nd vice-président de la CLE.

A l'issues de ces élections, Monsieur Michel ODEAU préside la suite de cette séance plénière.

Ordre du jour n°3 : Election du bureau de la CLE.

Monsieur Vincent TOREAU rappelle que chaque collège désigne ses membres appelés à siéger au sein du bureau. En amont de la séance plénière, un acte de candidature avait été adressé aux membres qui siégeaient déjà au sein du bureau.

Collège des élus

Monsieur Michel ODEAU rappelle que 10 représentants du collège des élus siègent au sein du bureau. Le président et ses deux vice-présidents sont membres du droit du bureau de la CLE. Les 7 autres élus ont confirmé leur souhait de continuer à être au bureau. Pas d'autres candidats se déclarent.

Nombre de membres du collège des élus		Sens du vote	
En exercice :	29	Pour :	21 voix
Présents :	18	Contre :	0 voix
Mandats :	3	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	21		
Voix exprimées :	21		

À l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, sont désignés pour siéger au sein du bureau de la CLE : Monsieur Michel ODEAU, Monsieur Daniel CHEVEE, Monsieur Philippe RUHLMANN, Monsieur André FROGER, Monsieur Marcel MORTREAU, Monsieur Dominique PLESSIS, Monsieur Patrick RIVIERE, Monsieur Alain COURTABESSIS, Monsieur Emmanuel BOIS et Monsieur Michel HEROUIN.

Collège des usagers

Monsieur Michel ODEAU rappelle que 7 représentants du collège des élus siègent au sein du bureau. 6 des 7 membres ont confirmé leur souhait de continuer à siéger au sein du bureau. Monsieur Claude COGNON, Président de l'Association des Moulins et Rivières du Perche Ornais est démissionnaire. 1 siège est donc à pouvoir. Après appel à candidatures, Madame Françoise COSSONNEAU pour l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe et Monsieur François RADIGUE pour l'Association Faune et Flore de l'Orne sont candidats. Il est procédé à un votre à bulletin secret pour savoir qui des deux candidats occupera le siège à pourvoir.

Nombre de membres du collège des usagers	
En exercice :	18
Présents	13
Mandats	2
Nombre de bulletins dans l'urne :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue	7

Résultat du vote : Madame Françoise COSSONNEAU pour l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe obtient 8 voix et Monsieur François RADIGUE pour l'Association Faune et Flore de l'Orne obtient 6 voix. L'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe intègre le bureau de la CLE.

Nombre de membres du collège des usagers		Sens du vote	
En exercice :	18	Pour :	15 voix
Présents :	13	Contre :	0 voix
Mandats :	2	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	15		
Voix exprimées :	15		

À l'unanimité des membres présents ou représentés du collège des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations, sont désignés pour siéger au sein du bureau de la CLE : CCI de la Sarthe, Chambre d'agriculture de l'Orne ou de la Sarthe, FDPPMA de la Sarthe, France Nature Environnement Sarthe, UFC – Que Choisir de la Sarthe, ADSPQI du Mans et ASMR de la Sarthe.

Ordre du jour n°4 : Présentation du règlement intérieur de la CLE.

Monsieur Vincent TOREAU indique que ce règlement intérieur sera proposé au vote de la CLE une fois que le décret visant à réformer les SAGE sera publiée (normalement au printemps). Les principaux points prévus d'être introduits par ce décret sont présentés et débattus pour certains.

Fonctions des membres de la CLE.

« Les fonctions des membres de la CLE sont gratuites. *Toutefois, dans le cadre de la représentation de la CLE, le remboursement des frais de déplacement et de séjour du président et des vice-présidents ou le cas échéant de leur représentant est à la charge de la structure porteuse du SAGE, sous réserve d'une décision de son assemblée délibérante. »*

Sur ce point, Madame Edith BOULEN demande si la CLE a la possibilité de permettre aux membres bénévoles des structures associatives de justifier des frais engagés par leur participation aux réunions organisées dans le cadre du SAGE. Monsieur Vincent TOREAU n'a pas la réponse à cette question et invite Madame Edith BOULEN à faire remonter cette remarque dans le cadre de la consultation du public qui doit prochainement être lancée sur le projet de décret. Il questionnera le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

« Chaque membre ne peut recevoir plus de 2 mandats. »

« Renouvellement complet du collège des élus et des usagers après chaque élection municipale. »

Présidence et vice-présidence.

« Le président est issu et élu par les membres du collège des élus. La commission désigne parmi ses membres deux vice-présidents dont au moins un appartenant au collège des élus. »

La CLE est d'accord pour garder cette rédaction qui n'est pas une obligation d'avoir un vice-président d'un autre collège que celui du collège des élus. Cette rédaction ouvre juste une possibilité.

Participation aux séances

« *Les membres prenant part aux débats au moyen d'une visioconférence sont considérés comme des membres présents : ils comptent dans le vote et pour le quorum. »*

« En cas d'absence répétée d'un membre, la CLE peut saisir l'instance ou l'organisme ayant procédé à la proposition de ce membre et lui demande, dans un délai de trois mois, soit de confirmer cette désignation, soit de procéder à la désignation d'un nouveau représentant. En cas d'absence de proposition, le Préfet de l'Orne, chargé de suivre la procédure pour le compte de l'Etat, désigne un nouveau membre. Le nombre d'absences susceptibles de constituer une absence répétée est fixé à ___ ».

Pour le collège des usagers, dont la désignation est faite *"es qualité"*, c'est l'absence répétée de la structure représentée plutôt que du représentant qui fera l'objet de cette possibilité.

Même si cette possibilité offerte par le projet de décret parait difficile à mettre en œuvre, il parait opportun de fixer un nombre d'absences justifiant de demander la désignation d'un nouveau membre. Ce nombre d'absence répétée peut être fixé à 4 par exemple.

S'agissant du traitement des demande d'avis, la CLE est d'accord pour suivre la méthode suivante :

« Concernant les dossiers sur lesquels l'avis de la CLE est saisi, le président et ses deux vice-présidents se réunissent pour analyser les enjeux du projet au regard de sa compatibilité avec le SAGE, et décident de la manière de traiter la demande d'avis :

- *Si l'enjeu est faible (aucune incompatibilité majeure avec le SAGE, seulement des remarques pour l'amélioration de la prise en compte de la ressource en eau et ses milieux), la CLE mandate le président et ses deux vice-présidents pour émettre un avis ;*
- *Sur un projet à enjeu fort (incompatibilité avec le SAGE ou thématique jugée sensible), le bureau a mandat de la CLE pour rendre un avis ;*
- *Sur des projets d'envergure sur lesquels l'avis de la CLE est officiellement demandé, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, la CLE est convoquée pour rendre un avis.*

De façon exceptionnelle, en raison d'un délai imparti à respecter, le président de la CLE peut être contraint de réunir la CLE ou son bureau par visioconférence. »

<u>Ordre du jour n°5 :</u> Présentation du rapport d'activité 2023.

Monsieur Vincent TOREAU présente les grandes lignes du rapport d'activité de la CLE 2023.

Le rapport d'activité complet a été adressé par messagerie en amont de la séance plénière.

Monsieur Vincent TOREAU rappelle les principales perspectives qui avaient été actées pour 2023 :

- Préparer le renouvellement complet de la Commission locale de l'eau.
- Installer le comité de pilotage du Contrat territorial du bassin amont de l'Huisne.
- Finaliser le programme d'action du Contrat territorial Eau 2024-2026 du bassin aval de l'Huisne.

Les principaux points marquant l'activité 2022 de la CLE sont ensuite présentés :

- 2 séances plénières de CLE et 1 bureau
- 31 dossiers transmis à la CLE dont 8 pour avis.
- Réseau technique "AGMA" à Connerré (72.
- Installation du COPIL du contrat territorial Huisne amont (61, 28).
- Finalisation du programme d'action du CT Eau Huisne amont (72)
- Appui aux structures GEMAPI et aux collectivités (La Ferté-Bernard, Champagné, Yvré l'Evêque, Saint Aubin des Coudrais, Val au Perche).
- Définition d'une stratégie de lutte contre l'érosion des sols dans le cadre du CT Eau Huisne Aval.
- Interventions et retours d'expérience (lycée agricole de Vendôme, Congrès départemental d'ENEDIS,
- Webinaire « Rendez-vous Gest'eau).
- Relations avec les médias : Le Maine-Libre, Ouest France, France Bleu Maine, Le Mans TV.
- 6e Journée de l'eau "Haies, utiles pour l'eau"
- N°7 de MES'SAGES sur le thème de la sobriété des usages de l'eau.

<u>Éléments financiers</u>

Le bilan des dépenses est de 116 461,03 € et le bilan des recettes est de 156 268,44 €. La cellule d'animation (1,5 ETP) a été soutenue financièrement principalement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (69 575,48 €) et la Région des Pays de la Loire (26 389 €).

<u>Bilan 2023</u>

En 2023, les débats de la Commission locale de l'eau ont été essentiellement concentrés sur la question de l'autorisation de prélèvements dans les secteurs en déficit quantitatif en lien notamment avec le maraichage biologique.

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE a été au cœur de cette année avec l'élaboration du CT Eau Huisne Aval 2024-2026 et la signature du Contrat territorial de l'Huisne Amont. Pour la 1ère fois depuis le début de la mise en en œuvre du SAGE, l'ensemble du bassin est couvert par des contrats de mise en œuvre opérationnels. Un temps important a été consacré à ce que ces deux contrats se concrétisent.

Comme les années précédentes, la cellule d'animation a poursuivi sa mission d'appui et de conseil aux collectivités et aux structures exerçant la compétence GEMAPI.

La fin d'année a aussi été animée par la préparation avec la DDT de l'Orne de l'arrêté de renouvellement de la CLE.

Enfin, cette année a été marquée par la rédaction d'une stratégie de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin aval de l'Huisne, partagée par les parties prenantes.

<u>Principales perspectives 2024</u>

- Proposer une nouvelle organisation de la CLE pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE.
- Améliorer la connaissance des plans d'eau sur le bassin des Parence, secteur en déficit quantitatif.
- Assurer la mobilisation des maîtres d'ouvrage impliqués dans les contrats de mise en œuvre du SAGE.
- Promouvoir et communiquer sur les actions menées dans le cadre des contrats.

<u>Principales remarques des membres de CLE</u>

M. Michel RIOUX souhaite que la présentation synthétique des objectifs du SAGE (pp. 4 et 5) précise que la gestion quantitative de la ressource en eau faire aussi référence à la maîtrise des excédents d'eau.

S'agissant des actions à mener sur les zones d'expansion des crues, il demande qu'il soit aussi fait référence aux autres types de mesures de régulations des crues.

S'agissant la lutte contre les inondations, Monsieur Marcel MORTREAU rappelle les récentes annonces du Chef de l'Etat concernant le curage des cours d'eau. Monsieur Pierre FETTER pense que ce type d'action est une aberration et explique que le curage des cours d'eau n'a pas de sens d'un point de vue hydraulique. Monsieur Michel RIOUX alerte aussi sur les incidences des opérations du curage dont les sédiments extraits sont stockés sur les rives des cours d'eau : les merlons ainsi formés empêchent aux cours d'eau de déborder correctement et d'occuper leur lit majeur qui constitue une zone d'expansion des crues.

Monsieur Dominique PLESSIS donne l'exemple de l'étude qui vient d'être lancée sur Val-au-Perche (61). Il est important de regarder d'où vient l'eau pour mieux maîtriser et ralentir son écoulement et empêcher les alluvions de combler les fossés et les petits cours d'eau.

La protection des zones humides fait aussi l'objet d'un long échange, en particulier sur la qualité des inventaires à mener pour qu'elles soient correctement connues et cartographiées dans les documents d'urbanisme. Il est toutefois rappelé que les documents d'urbanisme ne représentent pas l'unique possibilité pour protéger les zones humides. Monsieur Adrien PICCO informe d'un travail en cours mené par l'Etat au niveau national pour cartographier les zones humides.

Décision de la CLE :

Nombre de membres		Sens du vote	
En exercice :	58	Pour :	38 voix
Présents :	32	Contre :	0 voix
Mandats :	6	Abstention :	0 voix
Voix délibératives :	38		
Voix exprimées :	38		

La Commission locale de l'eau, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte son rapport annuel d'activité 2023, tel qu'il a été présenté. Ce rapport d'activité sera adressé au Président du Comité du bassin Loire-Bretagne, au Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ainsi qu'aux préfets de l'Orne, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe.

Ordre du jour n°6 : Mise en place de groupe de travail.

Afin d'associer largement les membres de la CLE aux différentes projets suivis par sa cellule d'animation Monsieur Vincent TOREAU propose la mise en place de trois groupes de travail :

- Gestion quantitative du bassin des Parence.
- Lutte contre l'érosion des sols et limitation des ruissellements.
- Communication et promotion des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

S'agissant du volet communication, Monsieur Michel ODEAU propose que le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, syndicat exerçant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques, intervienne lors d'une prochaine séance plénière de CLE pour présenter les principales actions qu'il mène sur l'aval du bassin versant.

Par ailleurs, plusieurs membres de la CLE expriment un besoin d'information sur la gestion des eaux pluviales. Un temps d'information pourrait être organisé sur ce point, cette année.

Les membres de la CLE sont donc invités s'inscrire à un ou plusieurs de ces trois groupes de travail.

Aucune question diverse n'est soulevée.

Monsieur Michel ODEAU remercie les participants et lève la séance à 11h50.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU

COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE HUISNE
Syndicat du Bassin de la Sarthe
1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org
www.bassin-sarthe.org